



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

diabète

Question écrite n° 13862

Texte de la question

M. Éric Ciotti attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur le développement du diabète dans notre pays. Selon l'Institut national de veille sanitaire, le nombre de personnes touchées par le diabète est en augmentation constante. Or, en 1998, les autorités sanitaires ont suspendu la tenue du registre du diabète pour des raisons de financement. Il lui demande s'il est envisagé de réactiver ce registre, qui permet d'avoir des statistiques précises sur cette maladie, et donc qui favorise la lutte contre cette maladie.

Texte de la réponse

L'Institut de veille sanitaire conduit depuis 2001 un programme de surveillance du diabète chez l'adulte, qui détaille à la fois les tendances générales (prévalence, incidence, mortalité), les caractéristiques des personnes diabétiques (âge, sexe, niveau socio-économique, complications du diabète, niveau de risque vasculaire), la qualité de la prise en charge médicale et la qualité de vie des adultes diabétiques. Ce programme utilise les bases de données médico-administratives de l'assurance maladie et de mortalité, ainsi que les études transversales Entred, spécifiquement menées auprès des adultes diabétiques et de leurs médecins en 2001-2003 puis 2007-2010. Grâce à ces travaux, d'importantes informations très détaillées sur le diabète de l'adulte sont mises à la disposition des professionnels de santé, des décideurs et du public (www.invs.sante.fr/diabete). L'ensemble de ces données apporte davantage d'information sur les adultes diabétiques qu'un registre du diabète chez l'adulte. Concernant l'épidémiologie du diabète de l'enfant, le seul vrai registre (régional et non national) qui ait existé en France était tenu par l'INSERM et a en effet été fermé en 1997 pour des raisons budgétaires. Il fournissait des informations uniquement sur l'apparition de la maladie et la prise en charge médicale au début de la maladie. En 2007, l'INSERM, à la demande de l'INVS, a mené avec un groupe d'experts une réflexion sur la mise en place d'une surveillance du diabète de l'enfant et les moyens nécessaires à cette surveillance. Le rapport, publié en novembre 2007 et disponible sur le site de l'InVS, conclut, entre autres, que le projet actuel de registre du diabète de l'enfant dans le Grand-Ouest sera utile s'il est couplé à un suivi de cohorte. Les promoteurs de ce projet ont donc été encouragés à demander la qualification du registre auprès du Comité national des registres. Toutefois, le rapport précise qu'il s'agit d'un système de surveillance certes très informatif, mais lourd, coûteux, qui ne peut répondre à toutes les questions, et dont les résultats ne sont attendus qu'après cinq à dix années d'observation. D'autre part, le rapport précise que des enquêtes transversales de type Entred chez l'enfant sont nécessaires. Les études Entred-Enfants et Entred-ADO ont été lancées en 2008 par l'INVS et l'INSERM, avec leurs partenaires. Elles apporteront des données importantes sur la santé des enfants diabétiques dès 2009.

Données clés

Auteur : [M. Éric Ciotti](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13862

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 décembre 2007, page 8159

Réponse publiée le : 7 octobre 2008, page 8635